

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Test, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. L'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté de monsieur le préfet du Rhône n° 98-308 en date du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir figure notamment un immeuble appartenant à la SCI du Rhône et situé 16, rue Cuzin à Vaulx en Velin.

Il s'agit d'un bâtiment d'un niveau à usage de poste de transformation électrique ainsi que la parcelle de terrain de 229 mètres carrés comportant la construction, à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 5 de la section BC.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit immeuble serait acquis au prix de 260 000 F comprenant une indemnité de remploi de 12 187,50 F admis par les services fiscaux.

En outre, la Communauté urbaine prendrait à sa charge les travaux suivants et estimés à 166 000 F :

- le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants,
- la démolition du poste de transformation électrique,
- la démolition et la reconstruction du mur de clôture,
- la pose de deux portails aux deux entrées créées.

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de la commission déplacements et voirie, de la commission finances et programmation;

DELIBERE

, de bien vouloir approuver le compromis et m'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

La dépense en résultant ainsi que les frais d'acte notarié estimés à 8 100 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0035.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,